



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNES de JUVIGNY et CRANVES-SALES
Avis d'ouverture d'une enquête publique unique

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire des communes de Juvigny et de Cranves-Sales une enquête publique unique portant sur :

la création d'un poste électrique 225 000/63 000 volts
et ses raccordements souterrains 225 000 et 63 000 volts
au réseau public de transport d'électricité existant.

Les décisions qui pourront être adoptées à l'issue de cette enquête sont :

- une déclaration d'utilité publique ministérielle au titre du code de l'énergie pour le raccordement souterrain de 225 000 volts au réseau public de transport d'électricité ;
- une déclaration d'utilité publique préfectorale au titre du code de l'énergie pour les raccordements souterrains de 63 000 volts au réseau public de transport d'électricité ;
- une déclaration d'utilité publique préfectorale du projet au titre du code de l'expropriation pour permettre la création du poste électrique de transformation 225 000 / 63 000 volts ;
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Juvigny avec le projet.

Cette enquête se déroulera **du mardi 17 avril 2018 au vendredi 25 mai 2018 inclus.**

Siège de l'enquête et permanences du commissaire enquêteur :

Le siège de l'enquête se situe à la mairie de Juvigny.

Le commissaire enquêteur est M. Jean-Louis PRESSE, directeur ASSEDIC en retraite.
Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, afin de recevoir leurs observations,
en mairies de :

Juvigny :

- mardi 17 avril 2018 de 15h00 à 18h00 ;
- samedi 21 avril 2018 de 9h00 à 12h00 ;
- lundi 14 Mai 2018 de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 22 Mai 2018 de 17h00 à 20h00.

Cranves-Sales

- mercredi 25 avril 2018 de 14h00 à 17h00 ;
- vendredi 25 mai 2018 de 9h00 à 12h00.

Consultation du dossier d'enquête

Un dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera déposé en mairies de Juvigny et de Cranves-Sales où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, soit en :

mairie de Juvigny :

- lundi de 8h30 à 12h00 ;
- mardi de 15h00 à 19h00 ;
- jeudi de 15h00 à 18h00 ;
- samedi de 8h30 à 12h00.

mairie de Cranves-Sales :

- lundi de 13h30 à 17h00 ;
- mardi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- samedi de 8h30 à 11h30.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie :

www.haute-savoie.gouv.fr

- pointer le curseur sur : *Publications* pour faire apparaître le menu déroulant puis cliquer sur :
 - *Enquêtes publiques et avis ;*
 - *Enquêtes publiques 2018.*

et sur le site de réseau de transport d'électricité (RTE) à l'adresse suivante :

<http://projet-rte-creationpostejuvigny.enquetepublique.net>

Poste informatique

Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique qui sera mis à la disposition du public à :

mairie de Juvigny
305 route du Sorbier
74100 Juvigny

Ce dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête.

Observations du public

Un registre d'enquête unique sera ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Il sera déposé en mairies de Juvigny et Cranves-Sales, afin que le public puisse y déposer ses observations.

Les observations et propositions du public peuvent également être déposées pendant la durée de l'enquête :

- adressées par courrier postal à l'adresse suivante

Mairie de Juvigny
A l'attention de M. le Commissaire-enquêteur
Enquête « création du poste électrique de Juvigny et de ses raccordements »
305, route du sorbier
74100 JUVIGNY

- adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée uniquement :

projet-rte-creationpostejuvigny@enquetepublique.net

Le public pourra également adresser ses observations sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- sur le site internet de la Préfecture : www.haute-savoie.gouv.fr (-pointer le curseur sur : *Publications pour faire apparaître le menu déroulant puis cliquer sur : -Enquêtes publiques et avis ; - Enquêtes publiques 2018*)

ou à partir d'un lien sur le site :

<http://projet-rte-creationpostejuvigny.enquetepublique.net> (sur la page d'accueil cliquer sur « déposer votre observation » pour poster une observation et « consulter les observations » pour lire les observations)

Les observations du public sont également communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Rapport du commissaire-enquêteur

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour rendre :

- un rapport unique, qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies,
- et dans des documents séparés, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises. Il précisera si ses conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée en mairies de JUVIGNY et CRANVES-SALES, à la préfecture de la Haute-Savoie (à la direction des relations avec les collectivités locales) et sur les sites internet de RTE (<http://projet-rte-creationpostejuvigny.enquetepublique.net>) et de la Préfecture (www.haute-savoie.gouv.fr), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La communication du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être faite à toute personne en présentant la demande à Monsieur le préfet de la Haute-Savoie.

Pour le préfet,
Le secrétaire général,



Guillaume DOUHERET